

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 1<sup>er</sup> jour d'avril 2019, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Line Quevillon	

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Antonin Brunet conseiller et président d'assemblée par intérim, Monsieur Réjean Lampron, directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

**2019-04-37 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

**QUESTION DES CONTRIBUABLES**

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
  - 4.2 Confirmation de l'adoption du règlement 19-RM-04
  - 4.3 Nomination du maire suppléant pour les mois d'avril et de mai, juin et juillet 2019
  - 4.4 Avis de motion – Modification du règlement 2018-05 « Règlement concernant les bâtiments secondaires »
- 5. Gestion financière et administrative**
  - 5.1 Compte à payer
  - 5.2 Prolongation de contrat pour la collecte des matières résiduelles
  - 5.3 Transfert de propriété– Terrain situé au 19, Chemin Nadon
  - 5.4 Recouvrement de frais d'interventions du service des incendies
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
- 7. Réseau routier et opération de voirie**
  - 7.1 Travaux réalisés sur le Chemin Thomas Nord – programme de réhabilitation du réseau routier local
- 8. Urbanisme, environnement et développement**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Varia**
  - 10.1 Demande de commandite Salon du livre de Notre-Dame-du-Laus
- 12. Question des contribuables**
- 13. Levée de la séance**

**2019-04-38 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David  
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

**2019-04-39 CONFIRMATION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-RM-04 POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 18-RM-04 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

ATTENDU que ce conseil abroge et remplace le règlement portant le numéro 18-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour le remplacer par le numéro 19-RM-04;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une session régulière de ce Conseil municipal, soit le 14 janvier 2019, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le présent règlement a été adopté le 4 février dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil confirme l'adoption du règlement 19-RM-04; ayant pour but d'abroger et remplacer le règlement portant 18-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

**2019-04-40 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE Madame Line Quevillon soit nommée à titre de maire suppléant pour le mois d'avril, mai, juin et juillet 2019

Avis de motion - Pour modifier le règlement numéro 2018-05 « règlement concernant les bâtiments secondaires

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Richard David, que lors d'une session subséquente, il sera présenté une modification du règlement numéro 2018-05 afin de réglementer l'utilisation des conteneurs maritimes ou de type similaire comme bâtiment secondaire sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

2019-04-41

**COMPTE À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de mars 2019 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 108,143.82\$

**2019-04-42 PROLONGATION DE CONTRAT POUR COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est actuellement en train d'explorer certains scénarios en matière de cueillette des matières résiduelles, du recyclage et des matières compostables sur son territoire;

ATTENDU que des discussions sont en cours dans le but d'évaluer ces mêmes scénarios pouvant se traduire par des ententes inter-municipales ou d'autres collaborations demeurant à établir;

ATTENDU que dans ce contexte, la préparation d'un appel d'offres n'est actuellement pas propice à permettre de mener à terme l'analyse de solutions alternatives dans le cadre de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la démarche nécessite un certain temps afin d'identifier le scénario le plus optimal en ce sens;

ATTENDU que le contrat actuel avec Transports RLS avait été reconduit jusqu'au 30 juin et que l'entrepreneur nous offre de le prolonger aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette prolonge jusqu'au 31 décembre 2019 l'entente sur la cueillette des matières résiduelles qu'elle a signée avec Transports RLS ceci, aux mêmes conditions qu'en 2018, conformément à l'offre reçue de la part de l'entrepreneur à cet effet.

**2019-04-43 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – TERRAIN SITUÉ AU 19, CHEMIN NADON**

ATTENDU que le 3 décembre 2015 la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été mandatée afin de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières concernant le terrain sis au 19, Chemin Nadon;

ATTENDU que la Municipalité s'est ensuite portée acquéreur de la propriété portant le numéro de matricule 7870-99-6544;

ATTENDU qu'un délai d'une année s'est écoulé permettant ainsi de pouvoir officiellement récupérer cette propriété qui a fait l'objet d'une vente pour défaut de paiement de taxes foncières;

- ATTENDU que ledit terrain est vacant et a une superficie de 4 220 m<sup>2</sup> (1.04 acre);
- ATTENDU que suite à une soumission publique effectuée le 3 décembre 2018 et conséquemment à celle-ci, une seule offre a été déposée au montant de 1 500 \$ pour l'achat du terrain situé au 19, Chemin Nadon (Rang 6, Lot 19-20 du canton de Portland Est);
- ATTENDU que le transfert de propriété doit d'une part s'opérer auprès de la Municipalité pour, d'autre part, suivre la même procédure depuis la Municipalité vers l'acheteur, dans ce dernier cas à ses frais;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil mandate la notaire Me Katia Carrière-Proulx à procéder au transfert de titre de cette propriété auprès de la Municipalité pour une somme de 890 \$ incluant les taxes et les frais;

ET QUE la Municipalité procède à la vente de cette même propriété, adjugée pour un montant de 1 500 \$, à l'acheteur ayant déposé une offre en vertu de la résultante de la soumission publique lancée le 3 décembre 2018.

**2019-04-44 RECOUVREMENT DE FRAIS D'INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU que le service des incendies de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est appelé à intervenir régulièrement dans le cadre d'accidents de la circulation survenant sur son territoire;

ATTENDU que chacune de ces interventions amène des coûts, ceux-ci étant inclus dans les services offerts aux résidents de Notre-Dame-de-la-Salette, ce qui n'est toutefois pas le cas pour les non-résidents qui, eux, se voient facturés pour ces interventions;

ATTENDU que depuis deux ans, 11 dossiers sont toujours en souffrance à propos desquels la Municipalité attend toujours le règlement des coûts associés aux interventions effectuées par son service des incendies;

ATTENDU que ces mêmes coûts totalisent actuellement un montant de 8 692.44 \$;

ATTENDU que le cabinet DHC avocats a déposé une offre visant au recouvrement de ce montant en souffrance pour une somme correspondant à 15 % des montants perçus plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette octroie le mandat de recouvrement associé aux coûts d'intervention de son service d'incendie au cabinet DHC avocats selon les termes de l'offre déposée, soit de l'ordre de 15% des montants perçus plus taxes.

**2019-04-45      RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

ATTENDU      que l'entente entre la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et la Société canadienne de la Croix-Rouge arrive à son terme en juillet 2019;

ATTENDU      l'importance de cette organisation et son expertise dans la prodigation de services auprès de populations aux prises avec des situations difficiles occasionnées par des sinistres;

ATTENDU      que dans le cadre du renouvellement de notre plan de mesures d'urgence, une telle collaboration s'avère indissociable pour couvrir toutes les facettes des interventions et prises en charge à faire dans ce genre de situations;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE            le conseil autorise le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de 3 ans au montant de :

- 2019-2020 :    170 \$
- 2020-2021 :    170 \$
- 2021-2022 :    170 \$

ET QUE        le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ladite entente.

**2019-04-46      TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE CHEMIN THOMAS NORD – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU      que les besoins en matière de réfections routières représentent une préoccupation constante pour la Municipalité ceci, tant pour l'amélioration que pour la maintenance de son réseau;

ATTENDU      que le Chemin Thomas Nord constitue un axe sur lequel une surveillance continue s'exerce et que des travaux s'avèrent nécessaires sur une base régulière;

ATTENDU      que le programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, permet à la Municipalité de bénéficier d'une aide financière pour procéder à la réfection de certains de ses axes de circulation;

ATTENDU      que les travaux à faire sur le Chemin Thomas Nord étaient admissibles à se qualifier dans le cadre de ce programme et que la Municipalité a officié ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE            la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de la description des travaux réalisés dans le cadre du programme de

Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, pour la réfection du Chemin Thomas Nord jointe à la présente et de tous les autres documents éventuellement exigés en vue de recevoir la contribution gouvernementale à laquelle est éligible la Municipalité à cet égard;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que les travaux ont été effectués, tels qu'indiqués dans le document ci-joint, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les dépenses des travaux admissibles dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

**2019-04-47 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SALON DU LIVRE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus demande une aide financière pour sa 8<sup>e</sup> édition du Salon du Livre;

ATTENDU que les enfants de l'école de Notre-Dame-de-la-Salette participent à cet événement;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette encourage la réussite scolaire des jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière au montant de 100\$.

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste budgétaire 02-19000-991

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**2019-04-48 LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h15

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Je soussigné, Réjean Lampron directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par .....  
Réjean Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par .....  
Antonin Brunet, maire par intérim